

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 25 MARS 2019.**



**Présents** : Mmes : AVEZARD Brigitte, LE HARDY Nathalie, MASSON Séverine, PERRENOUD Linda, SCHROEDER Marie-Lise, TERRASSE Dominique ;  
MM : BEEUWSAERT Michel, DARMOIS Jean-François, DELAGE Jean-Michel, GORECKI Fabrice, GROTTIO Mario, JUBLOT Alain et MOUA Daniel

**Absent excusé** : Mmes BOURDALLE Catherine et BERNARD Gemma.  
Approbation unanime du procès-verbal de la séance du 18 février 2019.  
Mme Masson Séverine est nommée secrétaire de la séance.

**Les délibérations suivantes ont été entérinées :**

- ⇒ Approbation du Compte Administratif 2018, budget de la commune excédentaire de 203 226,93€ ;
- ⇒ Approbation du Compte Administratif 2018, budget annexe de l'Eau excédentaire de 65 095,09€ ;
- ⇒ Approbation du Compte de Gestion 2018, budget de la commune
- ⇒ Approbation du Compte de Gestion 2018, budget annexe de l'Eau
- ⇒ Affectation du résultat exercice 2018, budget de la commune
- ⇒ Affectation du résultat exercice 2018, budget annexe de l'Eau
- ⇒ Vote du budget primitif 2019, budget de la commune qui s'équilibre à 1 115 667,00 € en fonctionnement et 370 341,00 € en investissement
- ⇒ Vote du budget primitif 2019, budget annexe de l'Eau qui s'équilibre à 68 679 € en fonctionnement et 82 616,00 € en investissement
- ⇒ Vote du taux des 3 taxes locales identique à 2018 soit : 9.10% pour la taxe d'habitation, 15.00% pour la taxe foncière et 52.39% pour la taxe foncière sur le non bâti
- ⇒ Vote des subventions aux associations 2019
- ⇒ Appel de fonds d'aide aux jeunes (FAJ) 2019
- ⇒ Adhésion au groupement de commande fourniture de carburant lancé par la CDCG

**INFORMATIONS SUR LES DECISIONS ET ACTIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS :**

- Proposition d'acquisition de la parcelle C795 par M. et Mme JACOUX propriétaires riverains de celle-ci. Le conseil décide de la vendre à 1 500€. Si accord, la vente sera validée au prochain conseil de mai.
- Le boulanger indique par voie orale vouloir déposer le bilan fin mars. Le conseil confirme ne pas vouloir acquérir le matériel de boulangerie qui sera mis prochainement en vente.
- Concernant la vente du 1 rue de l'Eglise, la promesse de vente, le chèque de caution de 5% ainsi que l'accord bancaire pour le prêt ont été déposés chez maître Chesnoy, notaire de la commune.
- Les travaux d'élagage route d'Arcole ont été réalisés début mars par le service technique.
- Le locataire du logement communal situé au 143 rue du Vieux Bourg donne son congé au 31 mars. Le logement sera réoccupé dès le 1<sup>er</sup> avril 2019.
- Un devis pour la rénovation de documents anciens a été demandé à Mme Cornée, atelier de reliure anciennement situé à Saint Gondon.
- Une enseigne « bibliothèque de rue » a été commandée à l'imprimerie giennoise.
- Rencontre avec M. Tassez (propriétaire d'un local sur la zone artisanale) Il informe que son bâtiment est libre de toute activité à la fin du mois de mars.
- Rencontre avec Mme Maréchal pour un projet d'implantation de micro-crèche sur Nevoiy.
- Pour mémoire, un projet d'implantation d'une école alternative avait été proposé début février par des parents.
- Des bénévoles proposent de fonder un club de foot au stade de Nevoiy. Le vestiaire a été remis en état (canalisations d'eau potable et sanitaire – radiateurs électriques – organigramme des clés en cours). Le terrain nécessite une grosse remise en état. L'éclairage du stade est vétuste, sa rénovation coûterait environ 20 000 euros non budgétés en 2019.

**Questions diverses :**

- Mme Avezard indique qu'elle a fait passer une information sur le déplacement à la demande mis en place par les transports Rémi pour les mercredis et les samedis matin
- M. Gorecki demande le devenir du salon de coiffure.
  - M. le Maire indique avoir été mis au courant par le propriétaire de l'implantation sur ce lieu de la vente de voitures d'occasion.

La séance est levée à 19h30.

**Le prochain conseil aura lieu le lundi 6 mai 2019 à 18h30.**

Le Maire, Michel BEEUWSAERT.